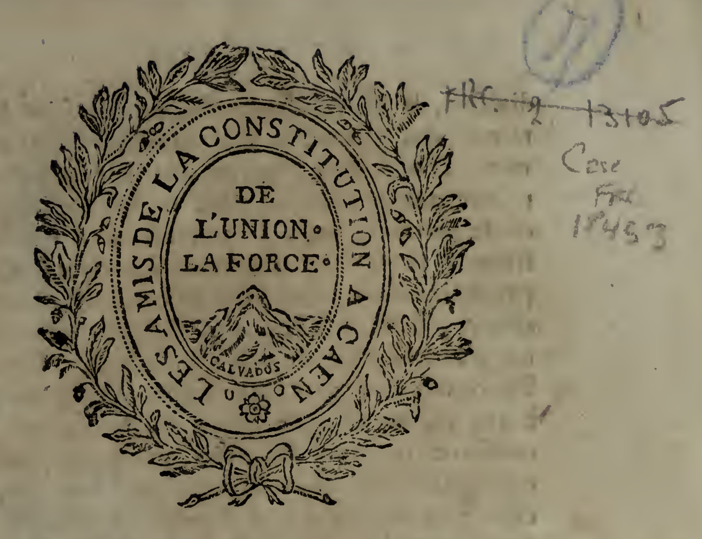


ADRESSE

DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION

A CAEN,

Aux Sociétés patriotiques du Calvados, & à toutes les Sociétés civiques de France.

FRERES ET AMIS,

SOYONS éternellement fideles à cette maxime ; l'union fait là force. Si les ſociétés patriotiques de france avoient le malheur de ſe

diviſer, la liberté françoiſe périroit ſous les atteintes des nouvelles ariſtocraties qui la ménacent. Une ſciſſion, que les ſeuls ennemis du bien public ont provoquée dans la ſociété des amis de la conſtitution à Paris, eſt le ſcandale des freres & la joie des méchants. Le centre d'unité paroît incertain. Les effets de ce ſchiſme feroient affreux, ſi les diſſidens réuſſiſſoient à y entraîner un grand nombre de nos aſſociations fraternelles. Tenons-nous immuablement unis à celle des jacobins, notre premier point de ralliement, elle conſerve toujours les vrais principes, elle eſt calomniée. Elle n'a point eu la penſée de proteſter contre les déciſions de l'Aſſemblée nationale, elle a toujours déclaré qu'il falloit obéir aux décrets de nos repréſentans. Elle a été ſeulement fidele aux droits ſacrés & inviolables des hommes libres, de prononcer leur opinion ſur les grands intérêts de la patrie, de demander aux légiſlateurs d'écouter la voix publique, d'eſpérer que les ſurpriſes faites à leur ſageſſe ne ſont pas irrémédiables, de ne point confondre enfin l'autorité des repréſentans qui exige la ſoumiſſion à tous les décrets, avec une infaillibilité qui n'eſt pas dans la nature humaine, & dont la ſuppoſition, réduiroit la ſouveraineté du peuple à une paſſiveté ſtupide & à un éternel eſclavage. Quelques ſociétés des amis de la conſtitution ont pu être trompées par les ſentimens de patriotiſme exprimés dans l'Adreſſe des Feuillans, & par les noms de pluſieurs grands légiſlateurs qui ont toujours paru pleins d'ardeur dans la cauſe de la liberté. Freres & amis, ne nous en laiſſons pas impoſer par des paroles & par des noms. Evitons l'erreur & la diſcorde, lors même qu'elles nous ſont préſen-

tées ſous l'apparence du zèle & du civiſme. Sachons apprécier ces paroles impoſantes des membres qui ont opéré la ſciſſion. « Nous avons juré l'obſervance de la loi, nous ne fauſſerons pas nos ſermens. Environnant avec courage l'Aſſemblée nationale, nous obéiſſons aveuglément à ſes décrets & à ſes déciſions ; nous abhorrons le républicaniſme & les factieux ». Vous voyez aſſez, que, préoccupés par leurs reſſentimens, les freres, diviſés de leurs freres, n'ont pas apprécié la valeur de ces expreſſions puiſées dans le dictionnaire des esclaves. La Société des Jacobins obſerve auſſi les lois, eſt fidele auſſi à l'Aſſemblée nationale, & obéit aux décrêts. Mais que ſignifie le mot d'*aveuglément* qui ne convient qu'à des aveugles, & qui caractériſe la plus honteuſe ſervilité ? Pourquoi abhorrer le républicaniſme, qu'il eſt au contraire très-permis de regarder, dans la liberté de ſon opinion, comme la forme la plus parfaite de gouvernement ? Pourquoi traiter de *factieux* des hommes libres qui émettent légalement cette opinion, en obéiſſant cependant, comme l'ordre l'exige, à la légiſlation qui s'en écarte. On peut admirer les formes monarchiques, mais il eſt permis également de ne les admirer pas, & le dernier terme de l'eſclavage, ſeroit de commander l'admiration contre le ſentiment de ſa conſcience & la meſure de ſes lumieres. Les Feuillants ont tort, les Jacobins ont raiſon. Tous finiront par s'entendre & ſe rapprocher, puiſque tous aiment la patrie & la liberté. Mais reſtons attachés au centre & ne nous diviſons jamais.

Nous ſommes, avec un attachement inviolable, dans l'unité civique & fraternelle,

Vos Freres & Amis compoſant
la Société patriotique de Caen,

CLAUDE FAUCHET,
Évêque du Calvados, Président.

Par le Comité de correſpondance, *Signés*, LABERGE fils, DELAVEYNE fils, DE-JORT.

Imprimé par ordre & aux frais de la Société des Amis de la Constitution, à Caen.

A CAEN, de l'Imprimerie de P. CHALOPIN, Imprimeur & membre de la Société des Amis de la Conſtitution.